

DELIBERATION N° 79/54 : AIRE DE JEUX COUVERTE / RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Sur proposition de Monsieur REINSTADLER, 2e Adjoint, chargé du dossier de construction de l'aire de jeux couverte,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à demander au Cabinet de Géomètres GOUDOT, 13, Avenue du Général Leclerc à ESSEY-LES-NANCY, l'établissement d'un plan au 1/200e de la parcelle située dans la Z.A.C. LUDRES-SUD, limitée au Sud par le lotissement S.N.A.7, au Nord par la route du Bon Curé, à l'Ouest par le chemin de Génobois et à l'Est par le terrain de foot-ball, pour un montant d'honoraires T.T.C. de 4 135 F 38 ; ce terrain devant servir à la construction de l'aire de jeux couverte.